

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 20 c  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

#### RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

#### On s'abonne:

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.  
Saumur, 30 fr.  
Poste: 5 fr.  
On s'abonne à SAUMUR, au bureau du Journal en envoyant un mandat sur le poste, ou par tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 9 SEPTEMBRE 1886

## Monarchie et Suffrage universel

La campagne entreprise par les républicains contre le mouvement progressif s'étend dans le pays en faveur du rétablissement de la Monarchie nationale leur paraissant les plus étranges sophismes. La Monarchie incompatible avec le suffrage universel, est devenue le thème favori des dissertations. Spuller n'a pas craint, oublieux de la dépression et de la mutilation du suffrage universel dont son parti s'est rendu coupable, de prétendre que le suffrage universel et la monarchie s'excluaient mutuellement. Cette affirmation ne tient pas debout, car elle repose sur la négation formelle du droit de suffrage universel lui-même.

Il ne s'agit pas seulement l'aberration de M. Spuller, mais le bon sens, elle est la contradiction de ce qui existe dans les diverses monarchies de l'Europe. La Monarchie ne se trouve-t-elle pas en Angleterre, en Autriche-Hongrie, en Belgique, en Danemark, en Espagne, en Italie? En quoi, par exemple, la mobilité des trônes anglais, les fluctuations des gouvernements conservateurs ou libéraux, Tories ou Radicals, ont-elles ébranlé la solidité du régime monarchique occupé depuis si longtemps par la reine Victoria? Ne s'agit-il pas de ce que le suffrage restreint est facile à harmoniser avec le principe monarchique que le suffrage universel? L'exemple: l'empire allemand ne constitue-t-il pas sur le principe électif mis en œuvre par M. de Bismarck pour constituer la monarchie nationale par le groupement des contingents germaniques? L'empire allemand, où l'hérédité monarchique s'appuie sur le principe électif, se présente-t-il moins solide, moins prospère, moins puissant que la République fran-

Le citoyen belge, le peuple anglais jouissent-ils sous la Monarchie héréditaire de moins de liberté que le citoyen français? Supposons que dans ces deux pays le suffrage universel soit proclamé. Qui oserait affirmer, étant donné le caractère des deux peuples, les mœurs nationales, que la Monarchie ne pourrait continuer à vivre en harmonie avec le suffrage national universalisé?

A tous les points de vue, les allégations fantaisistes de M. Spuller offusquent la raison et les faits. Il nous paraît difficile que des arguments aussi étranges parviennent à faire pénétrer dans le pays la conviction erronée que la Monarchie ne peut faire bon ménage avec le suffrage universel.

## Chronique générale.

### ENCORE UNE EXPÉDITION?

« Le fameux traité conclu avec la cour d'Emirne et dont M. de Freycinet faisait naguère si grand bruit — c'est un journal républicain qui parle — « aura abouti à une nouvelle expédition ».

« D'importants renforts de troupes » vont être envoyés à Madagascar. La décision en a été prise dans le dernier conseil des ministres présidé par M. Grévy.

Le même journal républicain, confident du ministre Boulanger, ajoute que notre situation dans l'île « est impossible ».

Au lieu du rôle de protecteur qui semblait nous être dévolu par le traité, c'est tout juste si notre résident général arrive à se protéger.

Nous avons tenu à reproduire simplement les affirmations précises d'un journal républicain qui a combattu la politique ferryste et qui trouve que le précieux Madagascar de M. de Freycinet ne vaut pas plus pour la France que le « précieux Tonkin de M. Jules Ferry! »

Du reste, M. de Freycinet paraît jaloux des lauriers de son prédécesseur.

La nouvelle nous parvient que le transport-avis le *Scarff*, qui fait le service entre la Nouvelle-Calédonie et Taïti, a, à l'arrivée du paquebot le *Sydney* à Nouméa, porté à l'amiral Marq Blond de Saint-Hilaire, commandant en chef notre station navale du Pacifique à Taïti, l'ordre d'occuper, même par la force, les îles Sous-le-Vent, dans l'archipel taïtien. E. R.

M. le marquis de la Rochejacquin a reçu la lettre suivante de Monsieur le Comte de Paris :

« Mon cher marquis, »  
« Vous m'avez transmis il y a quelques jours l'adresse, provoquée par mon exil, qui a obtenu la signature de tous les membres du Comité monarchique des Deux-Sèvres.

« Je viens vous prier, comme président de ce Comité, d'être auprès de ces messieurs l'interprète de ma gratitude. J'ai été profondément touché des sentiments qui les animent et que vous avez exprimés dans cette adresse.

« Je suis frappé par une loi inique et cruelle, mais les témoignages de sympathie qui me parviennent de tous côtés adoucissent pour moi l'amertume de l'exil. Je suis séparé du sol natal; je ne suis pas isolé de mes amis. Mon exil doit stimuler leur ardeur et resserrer les liens qui nous unissent.

« Je suivrai avec plus de sollicitude encore que par le passé les luttes nouvelles qu'ils vont engager.

« Je vous remercie encore une fois et vous prie de me croire »  
« Votre bien affectionné,  
» PHILIPPE, COMTE DE PARIS. »

La ville de Toulouse a adressé au président du conseil une invitation pour le fin du mois, à l'occasion de l'inauguration d'un certain nombre de grands travaux qui intéressent la ville et le département.

Le *Temps* croit savoir que M. de Freycinet acceptera cette invitation.

Dans ce cas, il s'arrêterait quelques heures à Bordeaux chez son neveu M. de Selves, préfet de la Gironde, et irait peut-être ensuite de Toulouse à Montpellier.

Ces trois villes sont les seules où M. de Freycinet ferait séjour. Au cours de ce voyage, il est à prévoir que M. de Freycinet aura l'occasion de prendre la parole.

Il est juste d'ajouter que personne n'attend avec impatience ce discours si souvent annoncé. Qu'il vienne du Nord ou du Midi, on sait qu'il ne nous apportera pas la lumière.

### LA FRANCE ET LE VATICAN

Le *Moniteur de Rome* dit que l'heureuse issue des négociations entre le Vatican et la France est prochaine. Il réfute les arguments des journaux qui ont prétendu: les uns, que le Pape avait reculé devant les menaces de la France et qu'il avait subi un grave échec; les autres, qu'il a paru céder pour mieux jouer la France.

Le *Moniteur* rappelle que, dès le commencement des pourparlers, le Pape a déclaré que, tout en tenant compte des avances de la Chine, il ne voulait en aucune façon blesser les susceptibilités, ni amoindrir la situation privilégiée de la France.

Cet esprit de conciliation a dominé toutes les phases de cette épineuse affaire.

### UN GARDIEN DE LA PAIX ANARCHISTE

Dans les divers récits des fêtes du centenaire de M. Chevreul, on a signalé un étrange incident qui se serait passé place du Château-d'Eau, où un gardien de la paix, sur le passage de la retraite aux flambeaux, aurait prononcé un discours anarchiste. Voici des détails plus complets sur cette aventure :

« Vers onze heures et demie, M. X..., qui est à la tête d'une importante administration, regagnait son domicile, quand, passant sur la chaussée, place de la République, en face de la caserne du Château-d'Eau, il aperçut, grâce à sa haute taille, un

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LA TANTE GIRON

Par René BAZIN

Les histoires sont toujours invraisemblables, dit mon grand-père en riant. Je vous en raconterai bien d'autres dans quelques années: des chasses à l'ours, au bison, au caribou. Comment cela? — Un homme se leva à demi, et, d'un ton de bonhomme un peu forcé: — Mes amis, madame, dit-il, je vous annonce que j'ai gagné l'Amérique. — Quelle plaisanterie! fit ma tante Giron. — C'est chose décidée en conseil de famille, dans les détails mêmes. Le 11 de ce mois, sur le *Scotland*, qui me déposera sur les côtes de Saint-Laurent, à Québec. — Quelle qualité de mineur, mon cher, dit mon grand-père, ou de brasseur de bière, ou de valet de chambre, ou de planteur. Mon grand-père, mon ami, en qualité de planteur. Mon grand-père, mon ami, en qualité de planteur.

reux, a fondé là-bas une colonie dont il est le roi: trois mille hectares d'un seul tenant. Il m'appelle pour recueillir l'héritage et me préparer au métier de grand propriétaire canadien. Un véritable rêve... Monsieur le vicomte de Chateaubriand, ajouta-t-il en se retournant et en s'inclinant du côté de la muraille où pendait le portrait de l'illustre écrivain, j'emporterai les *Natchez*.

— Vous avez tort, Jules, dit mon grand-père sérieusement, de quitter ce pays où votre famille est ancienne et considérée. Un héritage, si beau qu'il soit, ne vaut pas un tel sacrifice. Est-ce bien cette raison qui vous pousse? Je vous connais trop pour le croire.

Le jeune homme qui, jusque-là, avait soutenu sa réputation de joyeux compagnon, devint grave tout à coup. Quelque souvenir l'émut sans doute. Une larme mouilla le bord de ses paupières.

« Ma foi, ce n'est pas moi qui quitterai notre cher Craonnais, dit Jacques, sans remarquer l'émotion que trahissait le visage de son ami. Depuis un an que j'en suis revenu, pas une heure d'ennui, pas un regret de Paris. »

Le comte le regarda, et, s'efforçant de sourire: — Parbleu! dit-il.

— Que veux-tu dire? demanda Jacques.

— Tout simplement, mon cher, que ce pays a pour toi des attraits qu'il ne peut avoir pour moi, de charmants voisinages, par exemple.

— Tu veux parler de M<sup>lle</sup> de Seigny? La plaisanterie tombe à faux, mon ami. J'ai pour cette aimable personne les sentiments de tout le monde, estime, respect, admiration si tu veux: je n'en ai pas d'autres.

— Tant pis, monsieur Jacques, tant pis, interrompit ma tante Giron. Au risque de vous contrarier, je vous dirai: tant pis. Voilà une charmante fille, douce au pauvre monde, pieuse comme les anges du paradis et jolie comme eux, par-dessus le marché.

— Oh! madame Giron, quel feu!

— Je dis tout ce que je pense, vous le savez, et comme je le pense; eh bien, m'est avis que si M. Jacques de Lucé, ici présent, épousait mademoiselle Marthe, ce serait le bonheur de tous deux et le bonheur de beaucoup d'autres encore dans la paroisse.

— Je vous remercie de la bonne opinion que vous avez de nos vertus respectives, madame Giron; mais d'abord, vous oubliez que je suis au plus mal avec la tante d'Houllins.

— Pour une bagatelle!

— La rupture n'en est pas moins complète. Observez, je vous prie, cette aimable vieille, quand je la salue, chaque dimanche, avec une persévérance méritoire, à l'issue de la messe de Marans. Au lieu de me répondre, elle redresse la tête et la rejette en arrière, ou bien elle regarde, avec une inten-

tion marquée, du côté opposé. Sont-ce là de gracieuses avances, d'engageants préliminaires de... de ce que vous dites?

— Tu oublies d'ajouter, mon cher, dit Jules, que M<sup>lle</sup> Marthe, en pareil cas, — je l'ai remarqué une fois, mais ce doit être une habitude, — reste un peu en arrière de sa tante, et répond, elle, à ton salut, par une révérence qui n'a rien de désobligeant, je suppose, et qui explique ta persévérance à saluer l'autre.

— Ah! ah! monsieur Jacques, dit ma tante Giron.

— Qu'est-ce que cela prouve? répartit vivement le jeune homme. Jugez-vous-même, madame Giron, si ce n'est pas une cruauté que de me vouloir marier. Quelle a été mon existence jusqu'à présent? J'ai à peine connu mon père. Nous sommes restés, ma mère et moi, dans le château de famille de la Basse-Rivière; elle triste, moi enfant; elle vieillissant, moi grandissant. Je n'avais pas treize ans quand elle est morte, elle aussi. Aussitôt mon tuteur m'enlève de la terre patrimoniale, sous prétexte qu'il faut à un gentilhomme une autre instruction que celle d'un vicair de campagne peut donner. Il m'interne au collège, à Paris. J'y entends sonner seize, dix-sept, dix-huit ans. J'en sors bachelier, avidé de grand air et de liberté. Enfin, je vais revoir la Basse-Rivière? Non: M. d'Ussette me retient à Paris; il faut compléter



gardien de la paix pérorant au milieu d'un groupe nombreux et émettant les théories anarchistes les plus abracadabrantes.

» Mais s'il voyait l'orateur, celui-ci, qui n'est pas moins grand que M. X..., le vit également. Fendant tout-à-coup la foule, qui s'écarta pour lui livrer passage, l'agent se précipita sur M. X... et, le saisissant par les revers de son vêtement, il le secoua brutalement en lui disant :

» — Je te connais, tu es un royaliste. Crie : Vive la Révolution sociale ! vive Louise Michel ! ou nous allons te jeter à l'eau.

» Tout d'abord étourdi de cette inqualifiable agression, M. X... se remit promptement et tenta de se dégager de l'étreinte de ce forcené. Mais l'agent, taillé en hercule, paraissait d'autant moins disposé à lâcher prise qu'il se sentait soutenu par la foule qui criait : « Oui, à l'eau, à l'eau, le royaliste ! »

» La position devenait critique, lorsque six gardiens de la paix, conduits par leur brigadier, arrivèrent au secours de M. X... ; les quinze cents voyous qui l'entouraient tenaient absolument à lui faire crier : « Vive Louise Michel ! » Déjà il avait reçu force coups de pieds et de poings et ses forces commençaient à faiblir. Il fit un dernier et suprême effort, et comme on l'entraînait vers le faubourg du Temple, en hurlant : « A l'eau, le royaliste ! » il parvint, en faisant le moulinet avec le jonc à pomme d'argent dont il était heureusement porteur, à gagner la porte de la caserne qu'on avait fermée après la rentrée de l'agent. Grâce à l'énergie de la sentinelle qui croisa la baïonnette, imposant ainsi à cette foule de lâches, grâce aussi à quelques personnes qui prêtèrent leur concours à M. X..., celui-ci put pénétrer dans la caserne. Il était sauvé.

» Une demi-heure plus tard, le rassemblement était dissipé, et M. X... pouvait regagner son logis.

Tout cela donnerait à croire que le recrutement des gardiens de la paix se fait maintenant d'une façon qui laisse fort à désirer. On le soupçonnait depuis longtemps, et, le radicalisme occupant sa part du pouvoir, cela n'était pas trop étonnant. Aujourd'hui, nous en avons la preuve.

## L'AFFAIRE AMAGAT-BROUSSE

Sous ce titre, nous lisons dans la *Petite France* :

« L'affaire n'a pas encore été appelée. Il paraît certain que le ministère public, se basant sur ce fait que les lettres écrites par M. Amagat ne contiennent aucune dénonciation contre M. Brousse ; que ce dernier n'est ni nommé ni même désigné ; que ces lettres constituent non une dénonciation contre M. Brousse, mais bien une diffamation contre des personnages publics tels que le préfet du Cantal, soulèvera la question d'incompétence du tribunal correctionnel, cette affaire ressortissant de la cour d'assises, et demandera le renvoi pur et simple de M. Amagat des fins de la plainte sans dépens. »

mes études, faire du droit, science indispensable, paraît-il, pour administrer convenablement les dix mille livres de rentes que m'ont léguées mes parents ; il faut voir le grand monde. J'obéis. Le grand monde que je vois met obstacle aux études que je fais.

» Au bout de six ans, j'obtiens de la lassitude des jurys d'examen mon diplôme de licencié. Me voilà libre ! Je rentre au pays. Il y a de cela douze mois, madame Giron, et je me souviens que mon cœur battait bien fort dans ma poitrine quand j'ai aperçu mes peupliers et mes girouettes rouillées. J'achète un cheval et des chiens : je retrouve Jules, un camarade d'enfance, votre beau-frère, un ami que ma mère aimait déjà ; nous chassons ensemble dans un pays merveilleux ; je cours les forêts voisines ; je suis reçu dans les châteaux et dans les fermes avec des sourires de connaissance, que ma mère avait semés jadis par là, et qui fleurissent aujourd'hui pour moi ; Francine me nourrit comme un jeune nabab ; François commence à se faire à son triple métier de valet de chambre, de cocher et de piqueur ; enfin tout est joyeux et accueillant autour de moi, tout me plaît ; ma vie s'arrange à souhait ; et vous voulez que je détruise tout cela, que je me marie, que j'introduise dans ma maison un élément nouveau, envahissant, que je vende Cab pour acheter deux perchons, que François disparaisse pour faire place à un groom en livrée,

Ah ! que la *Petite France* est donc un journal bien informé !

Contrairement à ce qu'elle affirme, en effet, l'affaire Amagat-Brousse est venue lundi devant le 9<sup>e</sup> chambre correctionnelle de la Seine, et le ministère public, loin de « soulever la question d'incompétence, » a conclu, au contraire, à la compétence du tribunal et à la condamnation du député du Cantal.

Voilà, encore une fois, les lecteurs du journal de M. Wilson bien renseignés !

Ajoutons, d'ailleurs, que la cause de la justice et du droit a trouvé en M<sup>e</sup> Robinet de Cléry, qui défendait M. Amagat, un avocat aussi convaincu qu'éloquent.

Aux termes de la loi, la lettre de M. Amagat, reproduite par plusieurs centaines de journaux, constituait une diffamation : le débat devait donc être porté devant la cour d'assises du Cantal. Mais la cour d'assises, c'était le grand jour, c'était la preuve permise, c'était l'acquiescement de M. Amagat assuré ! Or, M. Brousse — c'est-à-dire le gouvernement — ne voulait de cela à aucun prix. Et alors il s'est avisé de ce détour, conseillé par quelque *chicaneau* de génie :

« La lettre de M. Amagat a été adressée à des journaux, c'est vrai ; mais elle l'a été aussi au général Boulanger.

» Laissons donc de côté le premier fait ; ne retenons que le second. Ici, nous ne sommes plus en présence d'une diffamation, mais d'une dénonciation calomnieuse, délit prévu et puni par l'article 373 du Code pénal.

» Ainsi nous évitons la Cour d'assises et nous traînons le terrible Amagat devant la police correctionnelle. »

C'est, on se le rappelle, en torturant les faits et le Code d'une façon analogue, que le parquet réussit dernièrement à amener M. Fischer et ses prétendus complices devant le tribunal correctionnel de Bourgoing.

Mais les juges de Bourgoing donnèrent, en cette circonstance, un exemple d'indépendance que la 9<sup>e</sup> chambre de la Seine n'a pas cru devoir ou pouvoir imiter.

Malgré l'argumentation serrée, lumineuse, irréfutable de M<sup>e</sup> Robinet de Cléry, les juges de Paris se sont déclarés compétents.

M. Amagat a aussitôt interjeté appel de ce jugement.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de l'affaire. ALPHONSE POIRIER.

## EN BULGARIE

Le second acte de la révolution bulgare vient de se terminer à Sofia.

Le prince de Battenberg a quitté son ancienne capitale après avoir constitué un conseil de régence et un conseil des ministres.

Jusqu'à présent tout est resté calme.

M. Stambouloff, qui avait organisé le retour du prince, a présidé à son départ. On paraît s'être quitté en bons termes, de part et d'autre.

La Russie semble avoir promis que son

que je n'aie plus la liberté de mon temps ni de mon cœur ! Allez, madame Giron, vous êtes mon ennemie. Il est trop tôt pour une pareille folie. Dans cinq ans d'ici, si je change d'avis, je vous préviendrai.

— Là, là, là, comme vous pleidez, mon ami, s'écrie mon grand-père. Je vous assure qu'au tribunal, où mon métier me condamne à entendre les plaidoiries des avocats débutants, vous seriez bonne figure. Ils ne parlent pas avec tant de feu ni de couleur. Vous leur ressemblez seulement en ce que, comme eux, c'est par une mauvaise cause que vous débutez.

— Laissez-le donc, mon frère, avec sa liberté ! ajouta ma tante Giron. Il en sera bientôt embarrasé. Il viendra nous trouver avec des airs longs comme d'ici Paris. Nous le renverrons à Francine et à François, à son cheval Cab et à ses forêts voisines. »

Puis elle changea de conversation, comme elle faisait toutes les fois qu'elle était contrariée.

(A suivre.)

Combien de gens s'imaginent qu'ils ont de l'expérience parce qu'ils ont vieilli !

LA ROCHEFOUCAULD.

Le passage brusque d'un genre de nourriture à un autre équivaut souvent à un empoisonnement. RASPAIL.

intervention ne se produira pas tout à l'heure. Le czar est satisfait de l'expulsion du prince Alexandre ; il compte sur son successeur pour remettre l'influence russe hors de contestation.

## PROCLAMATION D'ABDICATION DU PRINCE ALEXANDRE.

« Ayant été convaincu de la triste vérité que notre départ de Bulgarie facilitera le rétablissement des bonnes relations avec la Russie et ayant l'assurance du gouvernement de l'empereur de Russie que l'indépendance, la liberté et les droits de notre Etat resteront intacts et que personne ne s'ingérera dans ses affaires intérieures, je déclare à mon peuple bien-aimé que je renonce au trône bulgare, désirant prouver devant tous combien nous sont chers les intérêts de notre patrie et montrer que, pour son indépendance, nous sommes prêts à tout sacrifier, même ce qui nous est plus cher que la vie.

» En exprimant nos sincères remerciements pour le dévouement que le peuple nous a conservé pendant les jours heureux et pendant les jours tristes que le peuple et le trône ont eus à traverser depuis notre arrivée en Bulgarie, nous sortons de la Principauté en invoquant Dieu — et nous l'invoquerons jusqu'à la fin de nos jours — pour qu'il conserve et aide la Bulgarie et la rende grande, forte, heureuse, unie et indépendante.

» Nous nommons comme régents MM. Stambouloff, Karaveloff et Moutkouroff. Nous ordonnons à tous les citoyens bulgares de se soumettre aux ordres et aux dispositions prises par la Régence nommée par nous et de conserver au pays sa tranquillité, afin d'éviter de compliquer la situation déjà difficile de la patrie.

» Que Dieu protège la Bulgarie !

» Donné en la résidence de Sofia, le 26 août 1886.

» ALEXANDRE. »

Le *Temps* a reçu de Sofia, 7 septembre, les dépêches suivantes :

« On dit que les officiers ayant demandé au prince s'il ne reprendrait pas la couronne au cas où l'Assemblée nationale la lui offrirait de nouveau, il a répondu affirmativement.

» Le bruit court qu'une partie de la population et beaucoup d'officiers auraient l'intention de s'opposer au départ du prince.

» Hier, M. Zankof et ses amis ont bu, dans un jardin public, du champagne à la santé du futur prince. Lorsque cette nouvelle s'est répandue dans la ville, la population en a été si irritée, que M. Zankof ne peut plus se montrer dans la rue sans être insulté. »

On croit savoir, à Vienne, que le candidat de l'Angleterre pour le trône de Bulgarie sera le prince Waldemar de Danemark, et l'on suppose que le seul fait qu'il est le préféré de l'Angleterre suffira pour empêcher son élection.

Le candidat russe est toujours le duc Alexandre d'Oldenbourg, et on mande de Sofia qu'au consulat de Russie dans cette ville sont déjà ouvertes des listes pour recueillir les signatures de tous les Bulgares favorables au préféré du czar.

## Nouvelles militaires.

Nous avons cité hier les réflexions du *Moniteur de l'Armée* sur la petite correspondance de la *France militaire* donnant à un officier des renseignements sur ses notes.

Le ministère de la guerre communique à ce sujet les explications suivantes :

« La note de la *France militaire* pourrait laisser croire que les bureaux du ministère de la guerre communiquent à ce journal des documents confidentiels concernant le travail d'avancement et les notes des officiers. Aucune communication de ce genre n'a jamais été faite dans les bureaux. Nous ajoutons que le journal dont il s'agit, et qui passe, bien que tort, pour recevoir les inspirations du ministère de la guerre, ne reçoit d'autres informations que celles qui ont un caractère d'intérêt général et qui sont communiquées à toute la presse. »

Si la *France militaire* n'est pas le journal de M. Boulanger, elle ne lui marchandera pas

les éloges ; au moment même où la note citée dessus paraissait, le journal publiait un article qui n'est pas de nature à faire croire à des intentions désagréables vis-à-vis de M. Boulanger. Il est vrai que l'hyperbole fait aussi parfois des victimes.

Sous ce titre à sensation : « LE SCANDALE DE LILLE », plusieurs journaux, notamment la *Petite France* et la *France militaire*, ont publié ces jours-ci la note suivante :

« Il s'est produit dans un café de Lille un incident qui mérite d'attirer l'attention des autorités compétentes.

» Un officier de dragons, furieux de ce qu'un douanier lui eût saisi un paquet de tabac de contrebande, a proféré des paroles grossières contre le gouvernement de la République et a lacéré un portrait du général Boulanger. »

Nos confrères, dit l'*Echo du Nord*, ont été certainement induits en erreur par des correspondants fantaisistes, car rien de semblable ne s'est produit à Lille.

## LES MANŒUVRES DE CHALONS

Nous lisons dans le *Progrès militaire* :

« A propos des chaleurs extraordinaires des deux derniers jours de manœuvres, notre confrère la *France militaire* semble croire « que la cavalerie de Chalons n'a pu profiter des mesures énergiques prises par le ministre de la guerre pour éviter les cas de maladie qui se sont produits parmi les troupes en manœuvres. »

» Nous ferons observer à notre confrère que, sans attendre les ordres du Ministre, le général directeur, dès le premier jour du travail en dehors du camp, a fait cesser la manœuvre à peine le combat amorcé et a prescrit la rentrée immédiate dans les cantonnements. De plus, le soir de ce même jour, il envoyait de Sainte-Menehould aux deux divisionnaires l'ordre suivant :

« En raison de l'élévation de la température, n'employez demain ni reconnaissance d'officiers, ni artillerie. La marche se fera lentement, et si la température est aussi élevée qu'aujourd'hui, des ordres seraient donnés pour que le combat n'ait pas lieu ; les troupes rentreraient directement dans les cantonnements. »

» En effet, le deuxième jour et bien que la chaleur fût moins grande, les deux divisions se sont simplement déployées pour un simulacre de combat, et cela sur un emplacement tel que la 6<sup>e</sup> division, qui avait eu le rôle difficile la veille, n'a eu qu'à attendre la 2<sup>e</sup> après avoir opéré sa concentration. »

## LE NOUVEL UNIFORME DE L'INFANTERIE

Il va être procédé incessamment à des expériences du nouvel uniforme de l'infanterie, étudié par la section technique de cette armée, au ministère de la guerre. Deux compagnies seront habillées d'une tunique vareuse à petites épaulettes, et du képi semirigide, à attributs extérieurs, comprenant grenade, pompon rond et cocarde nationale. On décidera en même temps si les fantassins devront être habillés de drap bleu ou de drap gris de fer, comme les Russes. L'ancien collet des chasseurs à pied remplacera la capote.

Le képi à deux fins et à ornement mobile adopté pour les officiers, le sera également pour la troupe.

M. le général de division Arnaudeau, disponible, sénateur, est placé, à dater du 8 septembre 1886, dans la 2<sup>e</sup> section (réservé) du cadre de l'état-major général de l'armée.

M. de Waubert de Genlis, sous-lieutenant au 12<sup>e</sup> chasseurs, vient d'être nommé lieutenant et affecté au 11<sup>e</sup>.

M. de Waubert de Genlis, ancien aide de camp de l'empereur Napoléon III.

Son frère aîné est lieutenant au 4<sup>e</sup> régiment de dragons.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 septembre

Les cours de nos rentes sont très fermes : à 83.40, 4 1/2 0/0 110.02.

Les demandes du comptant conservent sur les obligations à lots du Crédit Foncier la même importance que précédemment. On cote 450 sur les titres des emprunts 1879 et 456 sur les obligations non libérées. Actions 1,391.



Les actions de la Société Générale se traitent à des cours plus élevés en raison de l'amélioration de la situation et de l'importance des affaires en préparation.

Les obligations de la Banque d'Escompte. On s'attend à des cours plus élevés en raison de l'amélioration de la situation et de l'importance des affaires en préparation.

Les obligations de la Banque d'Escompte. On s'attend à des cours plus élevés en raison de l'amélioration de la situation et de l'importance des affaires en préparation.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Nous rappelons que c'est ce soir, à 7 heures 1/2, que notre Conseil municipal se réunira pour procéder à la nomination du maire et des adjoints.

**RECRUTEMENT. — CLASSE DE 1885**  
Par chaque canton de l'arrondissement de Saumur, l'indication du dernier tirage au sort, compris dans la dernière portion du contingent :

— Gennes, n° 48 ; — Montbailly, n° 55 ; — Vihiers, n° 108 ; — Saumur (Nord-Est), n° 53 ; — Saumur (Ouest), n° 49 ; — Saumur (Sud), n° 6 ; — Gennes, n° 3 ; — Montbailly, n° 2, 5 ; — Vihiers, n° 2, 3, 4 ; — Saumur (N.-E.), n° 3 ; — Saumur (N.-O.), n° 6 ; — Saumur (Sud), n° 6, 7.

**EXAMEN ORAUX DE 1886.**

Les candidats ayant obtenu 520 points à l'épreuve écrite du volontariat sont seuls admis à subir l'examen oral.

L'examen commencera le 15 septembre à 10 heures.

Quatre jeunes gens seulement ont obtenu, dans le département de Maine-et-Loire, le nombre de 520 points requis pour être admis à l'épreuve orale.

M. Cormier, domicilié à Mazé ; Abel-Guillaud, domiciliés à Saumur ; et M. Guillaud, domicilié à Liré.

**Mancœuvres du 9<sup>e</sup> corps**

Le 7<sup>e</sup>, acéré d'un bataillon du 135<sup>e</sup>, le régiment en marche sur Loudun, a rencontré un ennemi qui lui barrait la route et l'en a empêché après une vive fusillade. A 2 heures, la brigade cantonnait à Loudun et dans les environs.

Le 7 septembre, la marche a continué, en passant, sur Savigny-Doussais, étape de 12 kilomètres. Le 8, concentration de la division Lencloître, Savigny, Doussais. La brigade (77<sup>e</sup> et 135<sup>e</sup>) occupent ces deux cantons. Le temps est bon. La 18<sup>e</sup> brigade comprend 260 officiers, 9,400 hommes, 730 chevaux. (*Union de l'Ouest.*)

**ACCIDENT DE CHASSE. —** A Méron, M. Caillet (Benjamin), cultivateur, occupé à râteau la terre dans un champ, a reçu deux coups de fusil dans les cuisses. MM. Huillard et Berlaude, auteurs de cet accident, accourus à son secours et l'ont conduit à son domicile, où il a reçu les soins du docteur Gaudrez, de Montreuil-sur-Meuse. En outre, ils se sont engagés à payer les frais que nécessiteront la maladie et l'arrêt de travail.

Une surprise a été offerte, ce soir, au public angevin.

Les pontonniers arrivés de la veille reprennent à la satisfaction de tous, les concerts interrompus par le départ de la garnison des manœuvres.

La distribution des morceaux a été admirable. Les *Goutteuses*, dans laquelle le compositeur a charmé l'auditoire par ses trilles, particulièrement applaudies.

Le concert, jeudi, à 8 heures, Jardin du Mail.

**ADJUDICATION DE L'HOTEL DES POSTES A ANGERS**

Il nous semble intéressant de donner les chiffres des soumissionnaires dans chaque catégorie. Il y a des écarts tellement grands qu'on ne peut les expliquer.

Souhaitons aux adjudicataires de n'éprouver aucun mécompte.

Voici les résultats :

**1<sup>re</sup> Lot. — Maçonnerie.**  
Maximum fixé par l'administration : 418,000 fr.  
Adjudicataire : M. Martin, de Savennières, pour la somme de 416,900 fr.  
Ont en outre soumissionné :  
MM. Chassard, d'Angers, 439,924 fr. 32.  
Rochar, d'Angers, 435,000 fr.  
Thibault frères, d'Angers, 478,005 fr.  
Chansardon, de Paris, 449,800 fr.

**2<sup>e</sup> Lot. — Charpente.**  
Maximum fixé par l'administration : 24,100 fr.  
Adjudicataire : M. Latté, d'Angers, pour la somme de 23,400 fr.  
Ont en outre soumissionné :  
MM. Château, d'Angers, 27,540 fr.  
Viau, d'Angers, 28,620 fr.  
Jehier, d'Angers, 27,945 fr.  
Girardièrre, d'Angers, 25,990 fr.

**3<sup>e</sup> Lot. — Couverture : zinguerie.**  
Maximum fixé par l'administration : 6,900 fr.  
Pas d'adjudicataire.  
Voici les sommes proposées par plusieurs entrepreneurs :

MM. Bouvier, d'Angers, 9,680 fr.  
Maugrain, d'Angers, 7,285 fr.  
Devanlay, d'Angers, 7,550 fr.  
Bault, de Paris, 9,994 fr.  
Aveline, d'Angers, 7,500 fr.  
Bourault, d'Angers, 8,220 fr.

**4<sup>e</sup> Lot. — Zinguerie, plomberie, gaz.**  
Maximum fixé par l'administration : 5,600 fr.  
Adjudicataire : M. Maugrain, d'Angers, pour la somme de 3,741 fr.  
Ont soumissionné :

MM. Bouvier, d'Angers, 3,900 fr.  
Bault, de Paris, 4,390 fr.  
Devanlay, d'Angers, 4,787 fr.  
Aveline, d'Angers, 4,000 fr.

**5<sup>e</sup> Lot. — Menuiserie.**  
Maximum fixé par l'administration : 44,000 fr.  
Adjudicataire : M. Esnault, d'Angers, pour la somme de 34,703 fr.  
Ont soumissionné :

MM. Dehaut, d'Angers, 60,000 fr.  
Mercier, d'Angers, 45,000 fr.  
Richard, Prosper, d'Angers, 44,000 fr.  
Roncin, de Paris, 39,900 fr.  
Augereau, d'Angers, 47,000 fr.

**6<sup>e</sup> Lot. — Plâtrerie.**  
Maximum fixé par l'administration : 45,000 fr.  
Adjudicataire : M. Jacquin, d'Angers, pour la somme de 43,800 fr.  
Ont soumissionné :

MM. Chardon, d'Angers, 44,478 fr.  
Gaynoiseau, d'Angers, 46,575 fr. 85.  
Thibault, d'Angers, 21,000 fr.  
Vallée fils, d'Angers, 47,000 fr.

**7<sup>e</sup> Lot. — Serrurerie.**  
Maximum fixé par l'administration : 35,004 fr.  
Adjudicataire : M. Rocheteau, d'Angers, pour la somme de 32,900 fr.  
Ont soumissionné :

MM. Lallié et Anis, d'Angers, 38,724 fr.  
Renou, d'Angers, 44,400 fr.  
Moisan et C<sup>o</sup>, de Paris, 45,000 fr.

**8<sup>e</sup> Lot. — Peinture.**  
Maximum fixé par l'administration : 47,000 fr.  
Adjudicataire : M. Goilleux, d'Angers, pour la somme de 42,600 fr.  
Ont soumissionné :

MM. Huret, d'Angers, 44,500 fr.  
Robert, d'Angers, 45,400 fr.  
Maire, de Paris, 45,950 fr.

**9<sup>e</sup> Lot. — Fumisterie.**  
Maximum fixé par l'administration : 4,500 fr.  
Adjudicataire : M. Edouard Gaultier, de Paris, pour la somme de 3,893 fr.  
Ont soumissionné :

MM. Deffanti, de Paris, 5,500 fr.  
Maugrain, de Paris, 7,295 fr.  
Bouvier, d'Angers, 7,900 fr.  
Jarry, d'Angers (certificat non en règle).

Bertelli, d'Angers, 4,935 fr.

40<sup>e</sup> Lot. — *Marbrerie.*

Maximum fixé par l'administration : 4,004 fr.

Adjudicataire : M. Veau, d'Angers, pour la somme de 3,490 fr.

Ont soumissionné :  
MM. Albert Polieu, de Laval (soumission non conforme au cahier des charges).  
Derbille et C<sup>o</sup>, de Paris, 4,855 fr.  
Bouvier, d'Angers, 4,494 fr.  
Selly (Nord), 3,686 fr.

Le maximum de chaque lot n'était pas connu des soumissionnaires.

Ce qui peut étonner les profanes, dit l'*Union de l'Ouest*, et nous le sommes, c'est l'écart qui existe entre les prix fixés, proposés ou acceptés. Prenons pour exemple le menuiserie, où le maire doit être compétent. Le maximum fixé par l'administration est de 44,000 fr. ; un entrepreneur d'Angers demande 60,000 fr., et l'adjudicataire estime qu'il est payé suffisamment avec 34,703 fr. On conviendra que 60,000 fr., 44,000 fr. et 34,703 fr., pour le même travail, ne se ressemblent pas. Qui nous expliquera rationnellement ces différences ? Comment M. le maire, qui est menuisier, offre-t-il de nous faire payer 44,000 fr. ce qui ne vaut que 35,000 ?

Nous sommes très reconnaissant au *Patriote de l'Ouest* toutes les fois qu'il nous fait des emprunts, mais il aurait double droit à notre reconnaissance s'il prenait soin de nous citer. C'est ainsi qu'hier encore il a reproduit notre entrefilet sur le concert donné par la musique du 135<sup>e</sup> de ligne à Doué, et il a négligé d'en indiquer la source. Cependant il n'oublie jamais de citer les feuilles républicaines auxquelles il fait des coupures.

Nous ne voulons pas croire qu'il y ait chez notre confrère un parti pris d'éviter de faire savoir à ses lecteurs qu'il reçoit des journaux conservateurs et qu'il y puise ce qui est à sa convenance.

LES « SPIRITES. » — On vient de jouer avec beaucoup de succès, aux casinos de Dinard et de Saint-Lunaire, les *Spirites*, comédie de notre confrère M. H. Jagot, collaborateur du *Patriote de l'Ouest*.

CONCERT INTERROMPU PAR LES PAPILLONS.

Le dimanche 22 août, jour de l'assemblée de Corzé, canton de Seiches, arrondissement de Baugé, un incident s'est produit au concert du soir.

Vers huit heures, au moment où les musiciens se disposaient à jouer, une nuée de papillons attirés par les lanternes vénitienes s'abattit sur les exécutants, dit le *Journal de Maine-et-Loire*.

Les insectes se précipitaient en foule sur les lumières, pénétraient dans les instruments et aveuglaient tout le monde. Le concert a dû être suspendu.

BLESSÉ PAR UNE FUSÉE. — Au moment du feu d'artifice tiré à l'occasion de la fête patronale de Saint-Calais (Sarthe), la bague d'une fusée est tombée sur la tête d'une femme Inard, âgée de 53 ans.

La femme Inard a été grièvement blessée sur le côté gauche du front d'où le sang coulait à flots.

On espère toutefois que cet accident n'aura pas de suites graves.

Un accident regrettable s'est produit à Auray (Morbihan) ces jours derniers, au passage du 116<sup>e</sup> régiment d'infanterie qui se rendait aux manœuvres de division.

Un groupe de soldats logés dans une ferme composée de trois corps de bâtiments devait se mettre en route à 2 heures du matin, pour arriver dans son cantonnement avant 9 heures.

Afin de leur permettre d'y voir clair pour s'équiper, l'habitant prêta aux soldats deux chandelles, et ceux-ci, sans y prendre garde, mirent le feu dans un grenier.

Ce ne fut que dix minutes après le départ de la troupe que l'on s'aperçut du sinistre ; un adjudant-major rebroussa chemin sur-le-champ avec deux compagnies ; mais l'on ne put éteindre le feu, et neuf personnes se trouvant sans asile.

Les bâtiments n'étaient pas assurés. La perte est évaluée à 40,000 fr. qui seront payés par le ministère de la guerre.

## Le Centenaire de M. Chevreul

Le *Centenaire de M. Chevreul*, numéro spécial entièrement consacré à l'illustre savant, a paru, comme c'était annoncé, le mardi 31 août, jour du centenaire de M. Chevreul.

Les seize pages qui le composent résument d'une façon intéressante et surtout artistique la vie et les œuvres de celui dont on vient de fêter le centenaire. Il contient quatorze dessins très remarquables de Luc-Olivier Merson, A. Willette, Henri Pille, Heidebrinck, G. Lorin, etc. Le texte, poésie et prose, est signé Jean Richepin, J. Claretie, Arsène Houssaye, Mermeix, J. Rogues, Emile Goudeau, A. Dorchain, Raoul Ponchon, Noël Gontran, A. Bejot, Roger-Milès, etc. — A remarquer deux curiosités : un autographe tout récent de M. Chevreul et la photographie de son acte de naissance d'après le feuillet des registres de la ville d'Angers. Ce numéro, fait par le *Courrier français*, qui faisait partie du Comité d'organisation du Centenaire Chevreul, n'est vendu que 60 centimes et envoyé franco poste contre timbres adressés au *Courrier Français*, 14, rue Séguier, à Paris.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les *Eaux-de-vie blanches* préparées spécialement pour la conservation des fruits et la fabrication des liqueurs, et vendues 4 fr. 30 le litre ; qualité supérieure, 4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

LORETO DI CASINCA PAR VESCOVATO (CORSE). — « Depuis que je fais usage de vos Pilules suisses à 1 fr. 50, je suis tout à fait mieux, je digère facilement, je peux manger de tout sans crainte de souffrir de l'estomac. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à donner à ma lettre la publicité qu'il lui plaira. Joseph FRANCESCHI, cordonnier. » *Légalisation de la signature par la Mairie de Loreto.*

CONSEILS ET RECETTES.

DESTRUCTION DES FOURMIS

Un cultivateur français, M. Collenot, des Vosges, envoie à la *Gazette du Village* une recette contre les fourmis. Nous la publions, vu sa simplicité. Nous laissons la parole à M. Collenot :

« Je possède, nous dit-il, un pêcher en pleine vigueur, que je voyais envahi par les fourmis. Je commençai par mettre des cendres, j'y mis de la suie, puis des marcs de café, toujours inutilement. Voyant cela, je m'avisai d'acheter un demi-litre d'eau de tabac ; ensuite je me procurai de la laine en suint. J'étais cette laine et la tordis de manière à en faire une espèce de corde de la grosseur du pouce. Avec cette corde grossière, j'entourai mon pêcher à 0,04 du sol, et je la serrai un peu au moyen d'une ficelle. Cela fait, je versai doucement de l'eau de tabac sur la laine jusqu'à ce qu'elle en fût bien imbibée. Et voilà tout.

« Le lendemain, les fourmis qui se trouvaient sur l'arbre étaient toutes mortes sur le bourrelet de laine ; il y en avait tellement qu'on ne voyait plus la laine, et celles qui étaient au pied de l'arbre ne montaient même pas jusqu'à la ligature, de sorte que, deux jours après, je me trouvais complètement débarrassé des fourmis.

« Je n'hésite pas à recommander la même opération sur les arbres nouvellement greffés et qui souffrent beaucoup de la fréquentation de ces insectes. »

Comme on le voit, la recette qu'on vient de lire est facile à exécuter ; si l'on ne peut aisément s'adresser à une fabrique de tabac, il est évident qu'avec du tabac ordinaire, des bouts de cigares surtout et de l'eau, on obtiendra par le feu une décoction énergique qui produirait le même effet.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris

« obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



**A VENDRE** par adjudication volontaire, en l'étude de M<sup>e</sup> LEMÉE, notaire à Saint-Malo, le lundi 27 septembre 1886, à 2 heures, la

**TERRE DE COLOMBIER**

située en la commune de Paramé, à 5 kilomètres des villes de Saint-Malo et Saint-Servan, et à 3 kilomètres de la plage de Paramé, comprenant beau Château moderne, style Renaissance, à tourelles. — Parc clos de murs, trois fermes d'un revenu de 6,000 fr. Tous ces biens sont d'un seul tenant et forment une très-belle propriété d'une contenance totale de 33 hectares 64 ares.

Mise à prix..... 209,000 fr.  
Facilité de traiter avant l'adjudication.

S'adresser audit M<sup>e</sup> LEMÉE, qui enverra la photographie du château sur demande. (610)

Étude de M<sup>e</sup> MARCOMBRE, huissier à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**266 PIEDS D'ARBRES**

Complantés sur la ferme de l'île Trotouin, Située en face le bourg et commune de Dampierre.

Pour plus amples renseignements, voir les affiches, et s'adresser audit M<sup>e</sup> MARCOMBRE. (617)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

**UNE MAISON**

Avec Écurie et Jardin, Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort.

S'adresser à M. TABOURDEAU, place de la Bilange. (438)

**A VENDRE**

GRAND CHOIX

**D'OBJETS MOBILIERS**

De toute sorte. Prix avantageux. S'adresser rue de Visitation, 16.

**A GÉNER**

**PÂTISSERIE**

Petite ville en Maine-et-Loire. S'adresser au bureau du journal.

Étude de M<sup>e</sup> LAIZON, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire), successeur désigné de M<sup>e</sup> VEILLET.

Le dimanche 12 septembre 1886, à midi.

Au bourg de la commune de Gizeux (proche le bureau de poste),

**VENTE VOLONTAIRE**

AUX ENCHÈRES,

**d'Objets d'Art, Bijoux**

**ET MOBILIERS**

On vendra notamment :

Carabine de précision, armes diverses, arcs, flèches, cristaux, bibelots, flambeaux en bois sculpté, chandeliers anciens, grande quantité d'éventails de tous modèles, fauteuils Louis XVI en bois noir garni, grand nombre d'autres fauteuils de différentes époques, chaises, tables, armoires anciennes, bois de lit en acajou, bois de lit en noyer, lits en fer, matelas, couettes, traversins, oreillers, carrées, rideaux, charrettes, harnais, grande quantité de foin et fumier, 3,000 bouteilles, cahiers de musique, livres, quatre très bonnes montres d'or neuves, dont une de femme, bijoux divers et bon nombre d'autres objets anciens et modernes. En plus des objets ci-dessus, il sera

vendu : Une jolie voiture de maître à deux roues, plusieurs beaux harnais et une bonne carriole.

Au comptant, 10 centimes par franc en sus du prix.

S'adresser, pour renseignements, audit M<sup>e</sup> LAIZON, ou à M<sup>e</sup> VEILLET, notaire. (603)

Étude de M<sup>e</sup> PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT

**UNE MAISON**

Avec Remise et Écurie, A Saumur, Grand'Rue, 12.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur. (489)

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**LA COUPE**

DU

**PELVENEAU**

Contenant 19 hectares 44 ares 74 centiares, dépendant de la terre de Brézé. S'adresser aux gardes de la terre de Brézé pour visiter la Coupe, et, pour traiter, à M. VOLLAND, régis-eur.

**A VENDRE**

**UNE MAISON**

Rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8 et 10,

Cette MAISON, précédée d'une cour, comprend, au rez-de-chaussée : cuisine, office, vestibule, salle à manger, salon, deux pièces à côté; au premier étage, cinq chambres à coucher avec cabinets de toilette et lieux à l'anglaise, lingerie; trois mansardes de domestiques, deux greniers, écurie à deux chevaux, remise, cave, petite cour derrière la maison.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

**FABRIQUE D'AGRAFES**

A ressort à double mentonnet

**POUR COUVERTURES EN ARDOISES**

Nouveau système perfectionné

Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les toitures, Breveté s. g. d. g.

**LEMAIRE-BERSOULLÉ**

M<sup>e</sup> de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mouler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive. Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.

MAISON DE CONFIANCE

Connue depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Les chantiers de bois de toutes espèces et de toutes dimensions sont les mieux assortis de toute la contrée.

Spécialité de parquets en chêne et en sapin du Nord.

Importation directe des pays du production des bois du Nord et de Canada. (904)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1887,

**MAISON**

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

**A VENDRE**

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à 70, 80 et 100 francs la barrique ;

Vin rouge nouveau à 70 francs ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

**CIDRES**

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSBAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Picbat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

**LA FEMME ET LA FAMILLE**

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de M<sup>lle</sup> Julie GOURAUD On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Echo Saumurois.

ABONNEMENTS :

Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr.

La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.

Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

**Offres et Demandes**

Un MILITAIRE, libéré du service, demande une place de cocher. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE MERCEURIE demande une employée intelligente et une débutante. S'adresser au bureau du journal.

UNE PERSONNE, disposant de quelques heures par jour, demande à tenir une comptabilité. S'adresser au bureau du journal.

Un MÉNAGE demande à se placer de suite, le mari cocher et la femme cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE, pour l'île de Tébou, près Saumur, un garde avec quelques connaissances du cheval. S'adresser au bureau de l'Echo à gaz. (590)

**EAU MINÉRALE NATURELLE**

**VICHY**

Sources de l'Etat. Applications en médecine. GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, épilepsie, fièvre et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, sautes d'estomac, digestion difficile, jaunissement. CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Océanite. Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire : PARIS, 3, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'Éaux minérales, droguistes et pharmaciens.

**SANS PALAIS NI CROCHETS**

**DENTS**

**Léon A. Fresco**

Chirurgien-Dentiste

**68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR**

Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODDET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 SEPTEMBRE 1886.**

Valeurs au comptant	Ciôture préc <sup>e</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Ciôture préc <sup>e</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Ciôture préc <sup>e</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Ciôture préc <sup>e</sup>	Dernier cours.
3 %	83 35	83 50	Est	866 25	810	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	521	521
3 % amortissable.	85 40	85 55	Paris-Lyon-Méditerranée.	1230	1227 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	520	522 50	Est	387	388 50
3 % (nouveau)	82 70	82 80	Midi	1140	1145 50	— 1865, 4 %	523 25	523	Midi	388	388 75
4 1/2 %	106 12	106 35	Nord	1545	1547 50	— 1869, 3 %	408	408 25	Nord	400	399
4 1/2 % (nouveau)	109 90	110 02	Orléans	1340	1337 50	— 1871, 3 %	398	397 50	Orléans	393	391 75
Obligations du Trésor.	510	512	Ouest	873 75	876 25	— 1875, 4 %	520	521	Ouest	388	388 75
Banque de France	4070	4100	Compagnie parisienne du Gaz.	1438	1430	Bons de liquid. Ville de Paris.	529 50	530	Paris-Lyon-Méditerranée.	388 25	388 25
Société Générale	456 25	456 25	Canal de Suez.	2002 50	2004 50	Obligations communales 1879.	475 75	477	Paris-Bourbonnais	390 25	390 25
Comptoir d'escompte	1000	1000	C. gén. Transatlantique.	490	490	Obligat. foncières 1879 3 %	476	479	Canal de Suez.	600	597
Crédit Lyonnais	533 75	538 75	Russe 5 0/0 1870.	99 50	100						
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1385	1392 50									
Crédit mobilier	247 50	253 75									

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE LÉTAT**

SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS														
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur (or.)	2 12	6 54	10 32	1 56	8 34	Loudun	8 42	1 53	9 11					
Saumur (état)	2 08	6 50	8 28	10 30	1 53	4 05	8 30	Thouars	6 15	12 40	1 30	4 24	9 12	10 10
Nantillyhalte	2 19	7 04	8 37	10 45	2 03	4 15	8 43	Montreuil (a)	6 48	12 59	2 03	4 53	9 45	10 29
Varr.-Chacé.	7 10	8 48	10 52	2 22	8 49	—	2 23	5 03	9 54	10 34				
Brézé-s.-Cyr.	7 18	9 02	11	2 21	4 46	9 08	7 28	2 46	5 24	10 09				
Montreuil (a)	2 37	7 31	9 19	11 15	2 21	4 46	9 08	Varr.-Chacé.	7 28	2 46	5 24	10 09		
— (départ.)	2 38	7 38	11 24	2 22	4 57	9 11	Nantillyhalte	7 35	1 17	2 51	5 29	10 22	10 47	
Thouars.	2 57	8 06	11 57	2 41	5 22	9 37	Saumur (état)	7 49	1 27	3 02	5 40	10 30	10 57	
Loudun	8 09	3 16	3	9 52	Saumur (or.)	7 48	1 25	3 01	10 55					

**LIGNE D'ORLÉANS**

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS														
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	10 44	Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15
St-Martin	7 08	9 26	1 38	7 23	9 41	1 47	3 43	7 41						
St-Clément	7 15	9 33	1 48	7 30	9 48	1 54	3 50	7 48						
Les Rosiers.	7 23	9 41	1 57	7 38	9 56	2 02	4 00	7 56						
La Ménitré.	7 31	9 49	2 05	7 46	10 04	2 10	4 08	8 04						
Angers	7 38	9 56	2 12	7 53	10 11	2 18	4 16	8 11						

**LIGNE DE LÉTAT**

SAUMUR (ÉTAT) — MONTREUIL — DOUÉ										
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur (or.)	6 54	8	8 34	Doué	6 22	8 57	11 59	1 37	8 11	
Saumur (état)	6 50	8 28	8 05	8 30	Baugé-l.-Ver.	6 28	9 07	12 21	1 44	8 20
Nantilly.	7 04	8 37	8 15	8 43	le Vaudelnay	6 33	9 16	12 39	1 51	8 30
Montreuil (a)	7 31	9 19	8 46	9 08	Montreuil (a)	6 44	9 26	12 53	2 01	8 40
— (départ.)	7 34	9 35	9	9 16	— (départ.)	6 58	9 45	1	2 23	9 54
le Vaudelnay	7 45	9 46	9 11	9 28	Nantilly.	7 35	10 29	1 17	2 51	16 22
Baugé.	7 56	9 56	9 20	9 45	Saumur (état)	7 49	10 49	1 27	3 02	10 30
Doué	8 05	10 03	9 27	9 54	Saumur (or.)	7 48	1 25	3 01		

**SAUMUR — BOURGUEIL**

STATIONS	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir
Saumur	8 21	8 21	8 21	Bourgueil	8 20	12 18	4 55
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet	8 30	12 30	5 05
Bourgueil	9 07	8 23	7	Saumur	9 04	1 15	7 06

**SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON**

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	9 26	4 34	Chinon	7 43	4 41	8 58	
Port-Boulet	8 40	12 20	6	Port-Boulet	8 10	6 43	10 02
Chinon	9 04	12 50	6 21	Saumur	9 04	7 06	10 30

**SAUMUR — VERNANTES — CHATEAU-DU-LOIR**

STATIONS	Mixte matin	Expr. soir	Mixte soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
----------	-------------	------------	------------	-----------	------------	-----------